

## Code de transparence – Silver Autonomie

Juillet 2023

The logo for Colville Capital Partners features a stylized 'C' icon on the left, followed by the word 'COLVILLE' in a large, bold, sans-serif font. Below 'COLVILLE', the words 'CAPITAL PARTNERS' are written in a smaller, all-caps, sans-serif font.

COLVILLE  
CAPITAL PARTNERS

## Table des matières

<b>1 - Liste des fonds concernés par ce code de transparence</b>	<b>4</b>
<b>2 - Données générales sur la société de gestion</b>	<b>5</b>
2.1 - Nom de la société de gestion en charge du/des fonds auxquels s'applique ce Code	5
2.2 - Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	5
2.3 - Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	6
2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	9
2.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	9
2.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?	9
2.7- Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?	9
2.8 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	10
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	10
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?	10
<b>3 - Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence</b>	<b>11</b>
3.1 - Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?	11
3.2 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ?	11
3.3 - Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	12
3.4 - Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?	13
3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?	13
3.6 - À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	15
<b>4 - Processus de gestion</b>	<b>16</b>
4.1 - Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	16
4.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	17
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)?	18
4.4. Le process d'évaluation ESG et/ ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	18
4.5. Une part des actifs du / des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	18
4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?	18
4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	18
4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans les OPC ?	18
<b>5. Contrôle ESG</b>	<b>19</b>
5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?	19
<b>6. Mesures d'impact et reporting ESG</b>	<b>19</b>
6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du /des fonds ?	19

<b>6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?</b>	<b>19</b>
<b>6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?</b>	<b>20</b>
<b>6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?</b>	<b>20</b>

# 1 - Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom du fonds : Silver Autonomie

Stratégies dominantes et complémentaires		Classe d'actifs principale		Exclusions appliquées par le fonds		Encours du fonds au 30/12/22	Labels		Liens vers les documents relatifs au fonds	
	Best in class		Actions françaises	x	Pornographie		309 M€	x		label ISR
x	Best in universe		Actions de pays de la zone euro	x	Armement				label TEEC	
x	Best effort		Actions des pays de l'Union européenne	x	Charbon				label CIES	Rapport de gestion <sup>2</sup>
x	Exclusion	x	Actions internationales	x	Pétrole et Gaz				label luxflag	
x	Thématique ISR		Obligations et autres titres de créances libellés en euro	x	Jeux d'argent				label FNG	
X	Engagement		Obligations et autres titres de créances internationaux	x	Tabac				label Autrichien	
			Monétaires	x	Autres politiques sectorielles (impact positif sur la santé, l'autonomie des seniors et le maintien à domicile)				Autres (précisez)	
			Monétaires court terme							
			Fonds à formule							

<sup>1</sup>DIC Priips & Prospectus:

<https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-silver-autonomie>

Rapport de gestion (mensuel) :

<https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-silver-autonomie>

## 2 - Données générales sur la société de gestion

### 2.1 - Nom de la société de gestion en charge du/des fonds auxquels s'applique ce Code

Le fonds auquel s'applique ce code est géré par Colville Capital Partners France, filiale à 100% de Colville Capital Partners Ltd. qui est basée à Londres.

Colville Capital Partners France : société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF sous le n° GP19000026

SAS au capital de 150 000 € - RCS 813 488 905

Siège Social : 71 boulevard Raspail, 75006 Paris

Site internet : colvillecapitalpartnersfrance.com

### 2.2 - Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Les enjeux sociaux et environnementaux prennent une place croissante au sein de notre société. Afin d'intégrer ces enjeux, notre économie connaît une profonde mutation. Les secteurs de la gestion d'actifs et de la finance intègrent progressivement ces enjeux et participent à cette mutation afin de contribuer à une société plus vertueuse. Colville Capital Partners participe, à sa hauteur, à cette mutation.

- L'équipe de gestion a toujours porté attention à ce que les entreprises en portefeuille soient sélectionnées selon des critères qui sont compatibles d'un point de vue ESG :
  - Un business prévisible et durable.
  - Un management de qualité, transparent et éthique (alignement d'intérêts avec les actionnaires).
  - Des opportunités de réinvestissement.
  - Une valorisation raisonnable.
- En tant que spécialiste de l'investissement thématique, Colville Capital Partners s'est, par conséquent, attaché depuis sa création à investir dans des d'entreprises qui démontrent un impact thématique positif en choisissant pour ces fonds des thèmes clés de la transformation de la société :
  - Silver Autonomie :  
Cela se matérialise depuis la création du fonds dans son prospectus : « *L'OPCVM investit de manière diversifiée dans des sociétés cotées sur les principaux marchés réglementés dont l'activité bénéficie aux seniors. L'accent est mis sur les sociétés qui permettent aux seniors de mieux vivre de manière autonome* ».
  - Terroirs et Avenir : la SICAV du monde agricole :  
Terroirs & Avenir : La SICAV du Monde Agricole investit dans un portefeuille diversifié de sociétés cotées sur les principaux marchés réglementés. Ces sociétés doivent jouer un rôle clé pour accompagner les travailleurs agricoles (agriculteurs et employés agricoles) et leurs familles dans le monde de demain. Cela se matérialise dans le prospectus du fonds : « *Ces sociétés auront un lien direct ou indirect avec le monde agricole en exerçant une activité agricole ou en proposant des services, des prestations ou des produits répondant aux besoins du monde agricole compte tenu de leurs activités.* »
  - Colville Générations :  
Cela se matérialise dans son prospectus : « *Colville Générations investit dans un portefeuille diversifié de sociétés cotées sur les principaux marchés réglementés. Elles doivent répondre à des problématiques dont les enjeux se déclinent sur des horizons pluri-générationnels (estimés à plus de 25 ans) selon l'analyse des gérants tels que la santé et les infrastructures essentielles durables à l'échelle de plusieurs générations.* »
- En parallèle, dès 2018, Colville Capital Partners met en place un audit des controverses sur le portefeuille de Silver Autonomie avec la publication annuelle d'un rapport de controverses.
- Entre 2019-2020, un processus propriétaire d'analyse ESG est mis en place. Le label ISR est obtenu en juillet 2020 pour Silver Autonomie, en novembre 2020 pour Terroirs & Avenir, et en février 2021 pour Colville Générations.

- En 2021, Silver Autonomie, Terroirs & Avenir et Colville Générations relèvent de l'article 8 de la réglementation SFDR.
- En 2022, Colville Capital Partners renforce sa méthodologie ESG sur Silver Autonomie Le fonds relève alors de l'article 9 de la réglementation SFDR. Le processus d'analyse ISR de Silver Autonomie repose sur une analyse ESG des entreprises et une analyse d'impact portant sur la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des séniors. Se basant notamment sur les publications des sociétés et sur les données ESG du fournisseur MSCI, notre équipe produit une analyse ESG et une analyse d'impact pour chaque société. Cette analyse mène à un score global pour l'ensemble des entreprises de l'univers d'investissement.
- En mai 2023, Colville Capital Partners renforce sa méthodologie ESG sur Terroirs & Avenir. Le fonds relève alors de l'article 9 de la réglementation SFDR. Le processus d'analyse ISR du fonds repose sur une analyse ESG des entreprises et une analyse d'impact portant sur les conditions de travail et de vie des travailleurs du monde agricole et de leurs familles et sur la viabilité des parcelles agricoles. Se basant notamment sur les publications des sociétés et sur les données ESG du fournisseur MSCI, notre équipe produit une analyse ESG et une analyse d'impact pour chaque société. Cette analyse mène à un score global pour l'ensemble des entreprises de l'univers d'investissement.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : [www.colvillecapitalpartnersfrance.com](http://www.colvillecapitalpartnersfrance.com)

## 2.3 - Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Colville Capital Partners a formalisé sa démarche d'investisseur responsable à travers :

### 1- Sa méthodologie d'investissement

La méthodologie d'investissement Colville s'appuie sur sept piliers dont quatre intègrent des aspects ESG :

- Un business attractif.
- Un management honnête, transparent et compétent.
- Des opportunités d'allocations du capital attractives.
- Une valorisation raisonnable.
- Un comportement responsable.

### 2- Des thématiques d'investissement

Les fonds gérés par Colville Capital Partners ont inscrit dans leur ADN des thèmes durables répondant à des enjeux sociaux et sociétaux. Silver Autonomie investit dans un portefeuille diversifié de sociétés cotées dont l'activité bénéficie au maintien à domicile des séniors. Chaque valeur en portefeuille doit permettre une réelle amélioration de qualité de vie pour les personnes âgées et leur permettre de mieux vivre de manière autonome.

### 3- Une grille d'analyse et notation ESG



Suivant une approche « Best in univers » et « Best effort », les entreprises de l'univers de Silver Autonomie font l'objet d'une analyse détaillée sur la base de 11 critères E, S et G. Un score ESG sur 10 points en découle.

- E : le score d'émission carbone, le niveau d'émission carbone, les efforts pour s'approvisionner en énergies renouvelables, la gestion de l'eau,
- S : le bien-être des employés, le taux de féminisation du top management, la performance en matière de sécurité au travail, l'existence d'un plan de développement des talents,
- G : le score éthique, le taux d'indépendance du conseil d'administration, le taux de féminisation du conseil d'administration.

### 4- Une analyse d'impact :

Colville Capital Partners a identifié que la thématique de Silver Autonomie sur la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors pouvait se séparer en deux sous-thématiques d'impact :

Les besoins fondamentaux	Le bien-être
--------------------------	--------------

<p>Les seniors prennent en charge leur santé en adressant les maladies liées au vieillissement par la prévention, les diagnostics et les soins.</p> <p>Les seniors réduisent leur dépendance en adaptant l'environnement de leur domicile.</p> <p>Les seniors restent autonomes, grâce à l'utilisation de prothèses et la pratique de la chirurgie.</p>	<p>Les seniors prennent en charge leur santé et favorisent leur bien-être par la consommation de produits de parapharmacie.</p>
<p>Référence à l'ODD 3, 9, 11 :</p> 	<p>Référence à l'ODD 3 :</p> 

Chaque entreprise de l'univers est évaluée qualitativement et quantitativement sur son impact sur la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors. Un score sur 10 points résulte de l'analyse d'impact.

○ Analyse qualitative :

L'équipe de Colville Capital Partners analyse pour chaque entreprise de l'univers l'impact positif des entreprises aux sous-thématiques « Besoins fondamentaux » et « Bien-être ». Toute entreprise démontrant a minima une contribution positive sur une de ces deux sous-thématiques obtient la note de 5 points.

○ Analyse quantitative :

Afin de formaliser et de quantifier l'analyse d'impact, l'équipe de Colville Capital Partners analyse sept critères. Ces critères permettent de prendre en compte l'hétérogénéité des profils des entreprises pouvant avoir un impact positif sur la santé et l'autonomie, et le maintien à domicile des seniors.

Critère 1	Au moins 30% du chiffre d'affaires de l'entreprise est en lien avec le secteur de la santé	Les critères 1 à 4 sont relatifs aux entreprises qui ont vocation à vendre leurs produits et services directement au grand public (BtoC), Ces entreprises ont un impact direct par leurs produits & services sur l'autonomie et le maintien à domicile des seniors.
Critère 2	Au moins un produit contribuant à la santé, à l'autonomie et/ou au bien-être des seniors est utilisé par un million de personnes ou plus.	
Critère 3	L'offre de produits et services de l'entreprise inclut au moins trois produits en lien avec le thème du fonds (ou un seul produit ou service si celui-ci est jugé essentiel)	
Critère 4	La stratégie de l'entreprise intègre la problématique du vieillissement de la population.	
Critère 5	Au moins 30% du chiffre d'affaires de l'entreprise est en lien avec le secteur de la santé	Les critères 5 à 7 sont relatifs aux entreprises de dont l'activité est tournée vers d'autres entreprises (BtoB). Ces entreprises ont un rôle clé dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises qui ont un impact direct sur l'autonomie et le maintien à domicile des seniors.
Critère 6	L'entreprise propose des produits ou services qui détiennent une part de marché de plus de 10% auprès des entreprises présentes dans les secteurs de la santé ou des biotechnologies	
Critère 7	L'offre de produits et services de l'entreprise inclut au moins trois produits en lien avec le thème du fonds (ou un seul produit ou service si celui-ci est jugé essentiel)	

Toute entreprise répondant a minima à 1 des 7 critères obtient une note de 5 points.

○ Mesure de la contribution négative aux enjeux environnementaux (DNSH) :

Afin de s'assurer que l'impact positif d'une entreprise sur le thème de la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors ne se fait pas au détriment des considérations environnementales, Colville Capital Partners mène une analyse sur les 14 PAI obligatoires. Une contribution négative sur l'un des PAI engendre un malus sur la note d'impact. Le malus appliqué sur la note correspond à la moyenne des malus obtenus sur les PAI notés.

Le score final correspond à la moyenne de la note ESG et la note d'impact. Les entreprises n'ayant pas un impact positif sur le thème du fonds et les 20% d'entreprises présentant les notes ESG les plus faibles de notre univers d'investissement sont exclues de notre univers investissable.

#### 5- Une analyse des controverses :

Toutes les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds de Colville Capital Partners font l'objet d'un suivi spécifique relatif aux controverses. Cette analyse vise à appréhender en profondeur la culture de l'entreprise, sa manière de réagir et de dialoguer en cas de controverses. L'analyse des controverses des titres en portefeuille est développée dans un rapport de controverses. Une synthèse du rapport de controverses est mise à disposition des investisseurs chaque année. En cas de controverse éthique grave, notre équipe de gestion peut envisager l'opportunité d'une vente.

#### 6- Dialogue avec les entreprises :

L'équipe de Colville s'appuie sur un échange et un dialogue constant avec le management et les services dédiés aux relations investisseurs des entreprises aussi bien sur des sujets financiers qu'extra-financiers.

Si une entreprise en portefeuille s'avère faire face à des signaux E, S ou G négatifs, l'équipe analyse ces signaux et leur gravité. Un dialogue peut alors être engagé avec l'entreprise afin de comprendre la manière dont elle réagit et les différentes solutions mises en place.

A plusieurs reprises, Colville Capital Partners a choisi de vendre certaines positions, jugeant que les réponses apportées par les entreprises n'étaient pas suffisantes.

#### 7- Vote aux Assemblées générales :

Colville Capital Partners a pour objectif de voter à l'ensemble des AG des entreprises des portefeuilles de Silver Autonomie, Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole et Colville Générations.

CCP a noué un partenariat avec Institutional Shareholder Services (ISS). ISS propose des solutions de proxy-voting et assiste Colville dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote sélectionnée. CCP a sélectionné la politique de vote nommée « SRI ». Pour plus d'informations sur la politique de vote SRI adoptée par Colville Capital Partners France, veuillez consulter : <https://www.issgovernance.com/policy-gateway/voting-policies/>

En outre, la société de gestion a formalisé sa démarche d'investisseur responsable par :

#### - La signature des PRI :

Depuis décembre 2021, Colville Capital Partners a rejoint l'initiative des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). L'initiative PRI, initiée par les Nations Unies, regroupe une coalition d'investisseurs qui cherche à promouvoir une finance durable.

#### - Le passage de Silver Autonomie à l'article 9 de la réglementation SFDR :

Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) vise à accroître la transparence en matière de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité). En 2021, le FCP Silver Autonomie était classé « Article 8 » dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne (SFDR). En juin 2022, la stratégie ESG du fonds a évolué en intégrant un objectif social, à savoir la contribution à la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors mesuré par des critères quantitatifs et qualitatifs et prenant en compte l'absence de préjudice sur des objectifs environnementaux (climat, ressources et économie circulaire). A ce titre, le fonds a été classifié « Article 9 » dans le cadre de la réglementation SFDR. Pour plus d'informations concernant notre politique d'investissement responsable, d'exercice des droits de vote et d'engagement, veuillez consulter notre site internet : <https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com/informations-reglementaires>

La société a formalisé sa démarche d'investisseur responsable à travers les documents suivants :

#### - La politique d'engagement :

<https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com/notre-demarche-responsable>

#### - Rapport d'engagement 2022 :

<https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com/notre-demarche-responsable>



## 2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Colville Capital Partners appréhende les risques / opportunités liés au changement climatique par :

- Le critère environnemental dans son analyse ESG : le score d'émission carbone, le niveau d'émission carbone, les efforts pour s'approvisionner en énergies renouvelables... ces données sont fournies par MSCI ;
- L'analyse DNSH avec les PAI environnementaux : émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone, la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, l'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, la consommation d'eau ainsi que le ratio de déchets dangereux.
- Les critères environnementaux du rapport extra-financier : l'intensité carbone et l'existence d'initiatives visant à réduire les émissions carbonées ;
- L'analyse des controverses ;
- En apportant une attention particulière aux controverses liées aux enjeux d'empreintes énergétiques (entreprises et produits), à l'étude de plan de réduction de Co2 et/ou de gaz à effet de serre et aux sujets de pollution...

## 2.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Toute l'équipe de Colville Capital Partners est mobilisée sur les sujets d'investissement socialement responsable, d'intégration de critères ESG au sein de notre politique d'investissement, de vote et d'engagement. Nous favorisons une approche évolutive et participative visant à améliorer en permanence notre approche ESG ce qui amène aussi bien les co-présidents du comité d'investissement, les gérants, les analystes, les assistants de gestion ou les commerciaux à participer au sujet d'investissement socialement responsable.

## 2.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

L'ensemble de l'équipe de Colville Capital Partners France est mobilisé sur les sujets ISR. Nous comptabilisons 4 gérants, 4 analystes financiers, 1 assistant de gestion, 1 Middle/back officer senior et 2 commerciaux participant à l'analyse ISR.

## 2.7- Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes		Initiatives environnement / climat		Initiatives sociales		Initiatives gouvernance	
	SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions)		IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change		Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh		ICGN - International Corporate Governance Network
X	<b>PRI - Principles For Responsible Investment</b>		CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau,...)		Access to Medicine Foundation		Autres (précisez)

	ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility		Montreal Carbon pledge		Access to Nutrition Foundation
	ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility		Portfolio Decarbonization Coalition		Autres (précisez)
	Commissions AFG		Green Bonds Principles		
	EFAMA RI WG		Climate Bond Initiative		
	European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance		Appel de Paris		
	Autres (précisez)		Autres (précisez)		

Depuis décembre 2021, Colville Capital Partners a rejoint l'initiative des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). L'initiative PRI, initiée par les Nations Unies, regroupe une coalition d'investisseurs qui cherche à promouvoir une finance durable.

## 2.8 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'encours total des actifs ISR de Colville Capital Partners était de près de 491<sup>1</sup> millions d'euros au 30 juin 2023.

## 2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Le pourcentage des actifs ISR de Colville Capital Partners rapporté aux encours totaux sous gestion est de 100%.

## 2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Colville Capital Partners France gère trois fonds ISR ouverts au public :

- Silver Autonomie
- Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole
- Colville Générations

<sup>1</sup> Ce montant comprend les encours de la SICAV nourricière COLVILLE INVEST. Bien qu'elle ne dispose pas du label ISR, elle est composée de deux compartiments (SILVER AUTONOMIE INVEST et COLVILLE GENERATIONS INVEST), respectivement investis dans leurs fonds maîtres (SILVER AUTONOMIE et COLVILLE GENERATIONS), qui disposent tous deux du label ISR.

Ces trois fonds ont été audités et ont obtenu le label ISR, créé et soutenu par le Ministère des Finances français.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les pages internet dédiées aux fonds :

<https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-silver-autonomie>

<https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com/terroirs-et-avenir>

<https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-generations>

### **3 - Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence**

#### **3.1 - Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?**

L'objectif premier du fonds Silver Autonomie est d'investir dans les entreprises dont l'activité apporte des solutions aux enjeux liés à la santé, l'autonomie, le maintien à domicile des seniors et se distinguent par la qualité de leur gouvernance et leur politique environnementale et sociale. Cet objectif est associé à une démarche durable, intégrant la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et d'un score d'impact social.

Les objectifs secondaires poursuivis par la prise en compte des critères ESG sont de deux ordres :

- L'apport de l'analyse extra-financière permet d'avoir une meilleure connaissance des entreprises et une meilleure évaluation des risques et des opportunités.

L'équipe Colville surveille avec attention la performance des critères extra-financiers suivants :

- Existence d'initiatives visant à réduire les émissions carbone.
- Intensité carbone : exposition du portefeuille à des entreprises à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes de CO2e / M\$ de revenus.
- Part des femmes dans les effectifs de l'entreprise.
- Indépendance des conseils d'administration des entreprises.
- Entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Parmi ces 5 indicateurs, le fonds s'engage à surperformer son univers pour deux indicateurs « Existence d'initiatives visant à réduire les émissions carbone » et « Entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies » et à suivre les scores des trois indicateurs restants. Les taux de couverture des deux premiers indicateurs doivent être supérieurs à 90% et 70% respectivement.

- La promotion de la transparence et de l'amélioration des pratiques dans le temps :

Ces engagements permettent d'encourager les bonnes pratiques et la transparence des sociétés, dans une optique d'amélioration sur le long terme. Ainsi, le fonds s'engage dans une approche en sélectivité. Cet effort se traduit par l'élimination des 20% des émetteurs présentant les notes ESG les plus faibles de notre univers d'investissement de départ et une sélectivité renforcée des sociétés en portefeuille sur la base de leurs pratiques ESG.

#### **3.2 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ?**

Pour mener à bien notre analyse ESG, notre équipe (12 personnes) mène sa propre recherche ESG grâce à un échange et un dialogue constant avec le management des entreprises. Nous nous appuyons également sur d'autres sources pour analyser les données financières et extra-financières.

- MSCI, Bloomberg
- Rapport annuel, rapport ESG, communiqué de presse, webinaire, conférence téléphonique et dialogue divers avec les entreprises
- Articles de presse
- Données diffusées par le Pacte Mondial des Nations Unies





- I.S.S. (Institutional Shareholder Services)

### 3.3 - Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le modèle d'évaluation ESG de Colville Capital Partners se concentre exclusivement sur les actions. Pour chaque valeur de notre univers d'investissement, nous allons collecter les données de référence puis les évaluer et leur attribuer un score entre 0 et 10. L'équipe de gestion a sélectionné 11 indicateurs pertinents sur chaque pilier E, S et G, les données sont fournies par MSCI :

- E : le score d'émission carbone, le niveau d'émission carbone, les efforts pour s'approvisionner en énergies renouvelables, la gestion de l'eau ;
- S : le bien-être des employés, le taux de féminisation du top management, la performance en matière de sécurité au travail, l'existence d'un plan de développement des talents ;
- G : le score éthique, le taux d'indépendance du conseil d'administration, le taux de féminisation du conseil d'administration.

Une fois l'analyse ESG réalisée, l'équipe de gestion de Colville Capital Partners analyse en interne l'impact des entreprises sur la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors. Colville Capital Partners a identifié que la thématique de Silver Autonomie pouvait se séparer en deux sous-thématiques d'impact :

Les besoins fondamentaux	Le bien-être
<p>Les seniors prennent en charge leur santé en adressant les maladies liées au vieillissement par la prévention, les diagnostics et les soins.</p> <p>Les seniors réduisent leur dépendance en adaptant l'environnement de leur domicile.</p> <p>Les seniors restent autonomes, grâce à l'utilisation de prothèses et la pratique de la chirurgie.</p>	<p>Les seniors prennent en charge leur santé et favorisent leur bien-être par la consommation de produits de parapharmacie.</p>
<p>Référence à l'ODD 3, 9, 11 :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> </div> </div>	<p>Référence à l'ODD 3 :</p> <div style="text-align: center;">  <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> </div>

Chaque entreprise de l'univers est évaluée qualitativement et quantitativement sur son impact sur l'autonomie et le maintien à domicile des seniors. Un score sur 10 points résulte de l'analyse d'impact.

- Analyse qualitative :

L'équipe de Colville Capital Partners analyse pour chaque entreprise de l'univers l'impact positif des entreprises sur les sous-thématiques « Besoins fondamentaux » et « Bien-être ». Toute entreprise démontrant a minima une contribution positive sur une de ces deux sous-thématiques obtient la note de 5 points.

- Analyse quantitative :

Afin de formaliser et de quantifier l'analyse d'impact, l'équipe de Colville Capital Partners analyse sept critères. Ces critères permettent de mettre en évidence l'hétérogénéité des profils des entreprises pouvant avoir un impact positif sur le thème de la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors.

Critère 1	Au moins 30% du chiffre d'affaires de l'entreprise est en lien avec le secteur de la santé,	Les critères 1 à 4 sont relatifs aux entreprises qui ont vocation à vendre leurs produits et services directement au grand public (BtoC), Ces entreprises ont un impact direct par leurs produits & services sur l'autonomie et le maintien à domicile des seniors.
Critère 2	Au moins un produit contribuant à la santé, à l'autonomie et/ou au bien-être des seniors est utilisé par un million de personnes ou plus.	
Critère 3	L'offre de produits et services de l'entreprise inclut au moins trois produits en lien avec le thème du fonds (ou un seul produit ou service si celui-ci est jugé essentiel),	
Critère 4	La stratégie de l'entreprise intègre la problématique du vieillissement de la population.	

Critère 5	Au moins 30% du chiffre d'affaires de l'entreprise est en lien avec le secteur de la santé,	Les critères 5 à 7 sont relatifs aux entreprises dont l'activité est tournée vers d'autres entreprises (BtoB). Ces entreprises ont un rôle clé dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises qui ont un impact direct sur l'autonomie et le maintien à domicile des seniors.
Critère 6	L'entreprise propose des produits ou services qui détiennent une part de marché de plus de 10% auprès des entreprises présentes dans les secteurs de la santé ou des biotechnologies,	
Critère 7	L'offre de produits et services de l'entreprise inclut au moins trois produits en lien avec le thème du fonds (ou un seul produit ou service si celui-ci est jugé essentiel).	

Toute entreprise répondant a minima à 1 des 7 critères obtient un note de 5 points.

- Mesure de la contribution négative aux enjeux environnementaux (DNSH) :

Afin de s'assurer que l'impact positif d'une entreprise sur le thème de la santé, l'autonomie et du maintien à domicile des seniors ne se fait pas au détriment des considérations environnementales, Colville Capital Partners mène une analyse sur les 14 PAI obligatoires. Une contribution négative sur l'un des PAI engendre un malus sur la note d'impact. Le malus appliqué sur la note correspond à la moyenne des malus obtenus sur les PAI notés.

Le score final correspond à la moyenne de la note ESG et la note d'impact. Les entreprises n'ayant pas un impact positif sur la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors et les 20% d'entreprises présentant les notes ESG les plus faibles de notre univers d'investissement sont exclus de notre univers investissable.

### 3.4 - Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Colville Capital Partners n'investit pour aucun de ses fonds dans les entreprises ayant une part significative (plus de 20%) de ses revenus issus de l'extraction du charbon ou de la production d'électricité à partir du charbon et les entreprises appartenant au secteur du tabac. De Même, la société de gestion les entreprises dont 20% des revenus provient de l'exploration ou de la production de pétrole et de gaz non conventionnels.

Les éléments liés au changement climatique sont également appréhendés dans :

- Le pilier environnemental de notre analyse ESG (score émission carbone MSCI, Performance relative des émissions carbone, Efforts dans l'utilisation des sources d'énergies propres, Gestion de l'eau) ;
- L'analyse DNSH avec les PAI environnementaux : émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone, la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, l'intensité de consommation d'énergie par secteur ;
- Le suivi des performances ESG du fonds par l'analyse des critères environnementaux suivant : existence d'initiatives visant à réduire les émissions de carbone et l'intensité carbone ;
- L'analyse des controverses des entreprises en portefeuille (notre équipe de gestion va examiner avec une attention particulière les controverses liées aux enjeux d'empreintes énergétiques (entreprises et produits), pollution et à l'étude de plan de réduction de Co2 et/ou de gaz à effet de serre ...).

### 3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

L'équipe de gestion de Colville Capital Partners réalise une évaluation ESG et d'impact à travers une méthodologie propriétaire reposant sur des données publiques et du fournisseur externe MSCI.

#### 1-Une grille d'analyse et notation ESG





En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion réalise pour l'ensemble des sociétés composant l'univers d'investissement, une analyse ESG suivant une approche « Best in univers » et « Best effort ». Elle attribue une note ESG

en se basant sur les scores et les données brutes (retraitées en score par l'équipe de gestion) fournis par le prestataire MSCI. Une notation comprise entre 0 (le pire) et 10 (le meilleur) est appliquée à l'ensemble des titres composant l'univers d'investissement.

- E : le score d'émission carbone, le niveau d'émission carbone, les efforts pour s'approvisionner en énergies renouvelables, la gestion de l'eau ;
- S : le bien-être des employés, le taux de féminisation du top management, la performance en matière de sécurité au travail, l'existence d'un plan de développement des talents ;
- G : le score éthique, le taux d'indépendance du conseil d'administration, le taux de féminisation du conseil d'administration.

## 2-Une analyse d'impact :

Colville Capital Partners a identifié que la thématique de Silver Autonomie sur la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors pouvait se séparer en deux sous-thématiques d'impact :

Les besoins fondamentaux	Le bien-être
<p>Les seniors prennent en charge leur santé en adressant les maladies liées au vieillissement par la prévention, les diagnostics et les soins.</p> <p>Les seniors réduisent leur dépendance en adaptant l'environnement de leur domicile.</p> <p>Les seniors restent autonomes, grâce à l'utilisation de prothèses et la pratique de la chirurgie.</p>	<p>Les seniors prennent en charge leur santé et favorisent leur bien-être par la consommation de produits de parapharmacie.</p>
<p>Référence à l'ODD 3, 9, 11 :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> </div> </div>	<p>Référence à l'ODD 3 :</p> <div style="text-align: center;">  <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> </div>

Chaque entreprise de l'univers est évaluée qualitativement et quantitativement sur son impact sur la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors. Un score sur 10 points résulte de l'analyse d'impact.

### ○ Analyse qualitative :

L'équipe de Colville Capital Partners analyse pour chaque entreprise de l'univers l'impact positif des entreprises sur les sous-thématiques « Besoins fondamentaux » et « Bien-être ». Toute entreprise démontrant a minima une contribution positive sur une de ces deux sous-thématiques obtient la note de 5 points.

### ○ Analyse quantitative :

Afin de formaliser et de quantifier l'analyse d'impact, l'équipe de Colville Capital Partners analyse sept critères. Ces critères permettent de mettre en évidence l'hétérogénéité des profils des entreprises pouvant avoir un impact positif sur le thème de la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors.

Critère 1	Au moins 30% du chiffre d'affaires de l'entreprise est en lien avec le secteur de la santé,	Les critères 1 à 4 sont relatifs aux entreprises qui ont vocation à vendre leurs produits et services directement au grand public (BtoC), Ces entreprises ont un impact direct par leurs produits & services sur l'autonomie et le maintien à domicile des seniors.
Critère 2	Au moins un produit contribuant à la santé, à l'autonomie et/ou au bien-être des seniors est utilisé par un million de personnes ou plus.	
Critère 3	L'offre de produits et services de l'entreprise inclut au moins trois produits en lien avec le thème du fonds (ou un seul produit ou service si celui-ci est jugé essentiel),	
Critère 4	La stratégie de l'entreprise intègre la problématique du vieillissement de la population.	
Critère 5	Au moins 30% du chiffre d'affaires de l'entreprise est en lien avec le secteur de la santé,	Les critères 5 à 7 sont relatifs aux entreprises de dont l'activité est tournée



Critère 6	L'entreprise propose des produits ou services qui détiennent une part de marché de plus de 10% auprès des entreprises présentes dans les secteurs de la santé ou des biotechnologies,	vers d'autres entreprises (BtoB). Ces entreprises ont un rôle clé dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises qui ont un impact direct sur l'autonomie et le maintien à domicile des seniors.
Critère 7	L'offre de produits et services de l'entreprise inclut au moins trois produits en lien avec le thème du fonds (ou un seul produit ou service si celui-ci est jugé essentiel).	

Toute entreprise répondant a minima à 1 des 7 critères obtient un note de 5 points.

- Mesure de la contribution négative aux enjeux environnementaux (DNSH) :

Afin de s'assurer que l'impact positif d'une entreprise sur le thème de la santé, l'autonomie et du maintien à domicile des seniors ne se fait pas au détriment des considérations environnementales, Colville Capital Partners mène une analyse sur les 14 PAI obligatoires. Une contribution négative sur l'un des PAI engendre un malus sur la note d'impact. Le malus appliqué sur la note correspond à la moyenne des malus obtenus sur les PAI notés

Le score final correspond à la moyenne de la note ESG et la note d'impact. Les entreprises n'ayant pas un impact positif sur l'autonomie et le maintien à domicile des seniors et les 20% d'entreprises présentant les notes ESG les plus faibles de notre univers d'investissement sont exclues de notre univers investissable.

### **3.6 - À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

Colville Capital Partners revoit au minimum une fois par an l'évaluation ESG des émetteurs de son univers d'investissement.

L'équipe de gestion de Colville Capital Partners analyse les controverses des entreprises en portefeuille en réalisant une veille quotidienne à travers les médias publics, sources d'information etc.

A l'issue de cette analyse des controverses, nous pouvons, au cas par cas lorsque le comité de gestion le décide, exclure ou réduire la position d'une entreprise dans notre portefeuille. L'analyse des controverses influence notre politique d'investissement de deux manières différentes :

- Premier cas : entreprise déjà en portefeuille

Si une entreprise de notre portefeuille s'avère être controversée suite à des signaux E, S ou G négatifs, nous analysons la controverse et sa gravité. Nous pouvons alors engager un dialogue avec l'entreprise afin de lui adresser la controverse identifiée. Si les signaux négatifs persistent et que le dialogue avec l'entreprise n'a pas mené à percevoir la mise en place d'une solution pour endiguer ces signaux négatifs, nous pouvons alors prendre la décision de réduire voire vendre la position.

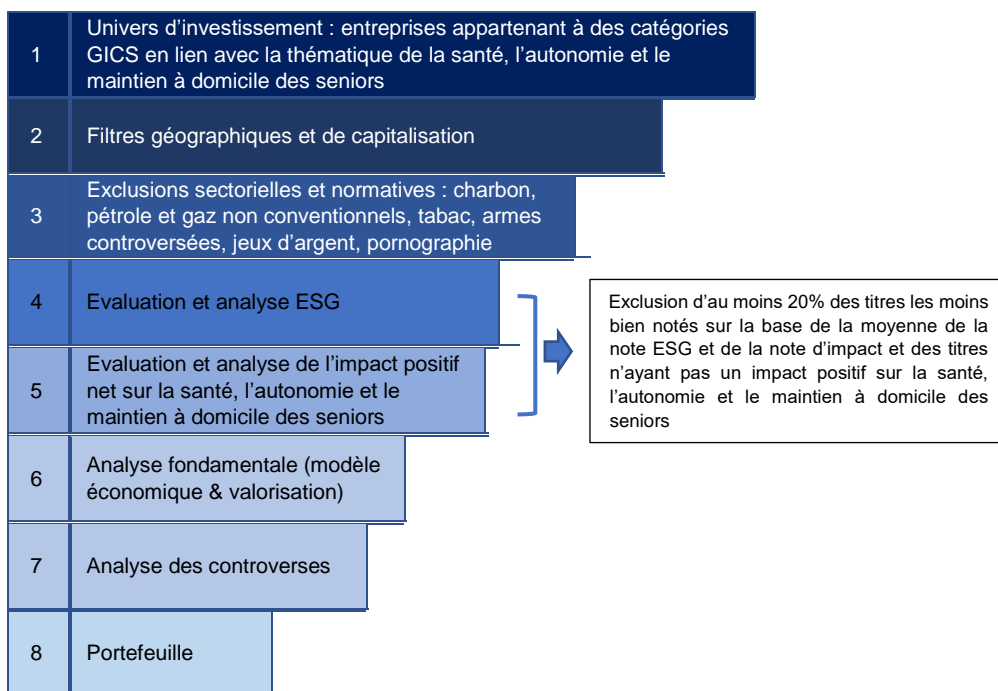
- Deuxième cas : entreprise en cours d'analyse

Si notre équipe de gestion envisageait d'investir dans une entreprise qui s'avèrerait, après analyse, être controversée, et que le dialogue avec celle-ci n'aboutissait pas à l'aperçu d'une solution de la part de l'entreprise pour adresser cette controverse, alors nous pourrions remettre en cause cette thèse d'investissement. Néanmoins, notre équipe de gestion dialoguera avec cette entreprise et surveillera tous les signaux positifs qui pourraient amener à une réévaluation de l'entreprise.

## 4 - Processus de gestion

### 4.1 - Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG se compose de plusieurs étapes et s'applique au FCP Silver Autonomie de la manière suivante :



- **1° et 2° étape** : détermination d'un univers d'investissement global en sélectionnant les entreprises appartenant aux catégories GICS en lien avec la thématique de la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors.

L'univers d'investissement se compose ainsi d'environ 550 entreprises européennes et nord-américaines, affichant des capitalisations supérieures ou égales à 4 milliards d'euros. Cet univers d'investissement peut être amené à être révisé trimestriellement et agrandi au fil de l'année si l'équipe de gestion identifie des opportunités d'investissement non présentes dans l'univers initial.

- **3° étape** : Exclusions sectorielles et normatives

Le processus de sélection de titres dispose de plusieurs exclusions sectorielles et normatives visant à éliminer les entreprises :

- Qui sont impliquées dans les armes controversées (mine antipersonnel et arme à sous-munitions),
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de la production du tabac,
- Dont plus de 20% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon,
- Dont plus de 20% des revenus sont issus de l'exploration ou la production de pétrole et de gaz non conventionnels,
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs des jeux d'argent,
- Réalisation plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs de la pornographie.

- **4° étape** : Evaluation et analyse ESG

Les gérants attribuent aux entreprises une première notation sur une échelle de 0 à 10 en se basant sur les données et scores du fournisseur de données MSCI. Sont exclues à ce stade, les entreprises ne disposant pas de notation de risques ESG.



- **5° étape** : Evaluation de l'impact social sur la thématique de la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors.

Une analyse propriétaire de l'impact social positif sur les deux sous-thématiques sociales « Besoins fondamentaux » et « Bien-être » liés à la thématique de la santé, l'autonomie, le maintien à domicile des seniors et de l'absence de préjudice significatif aux sous-thématiques environnementales (Climat, Ressources et Economie circulaire) est réalisée grâce à une grille propriétaire développée par l'équipe de Colville Capital Partners France. Une note d'impact de 0 à 10 est attribuée à chaque entreprise de l'univers filtré de l'étape 3.

Le score final correspond à la moyenne de la note ESG et la note d'impact. Les entreprises n'ayant pas un impact positif sur l'autonomie et le maintien à domicile des seniors et les 20% d'entreprises présentant les notes ESG les plus faibles de notre univers d'investissement sont exclues de notre univers investissable.

- **6° étape** : analyse fondamentale

L'équipe de gestion analyse ensuite le portefeuille d'un point de vue fondamental et sélectionne les entreprises qui respectent les 4 critères suivants :

- Un bon business : prévisible, ROIC élevé typiquement supérieur à 20%, protégé durablement de la compétition, faible risque de disruption technologique
- Un management excellent : Culture de propriétaire et d'efficacité et vision stratégique de l'allocation du capital
- Des opportunités de réinvestissements : opportunités de croissances organiques et de consolidation, distribution des flux de trésorerie excédentaire,
- Une valorisation raisonnable : un objectif de croissance autour de 12% net par an sur 10 ans, FCF yield supérieur à 10% d'ici la 10<sup>ième</sup> année.

- **7° étape** : analyse des controverses

Toutes les entreprises présentes dans les portefeuilles de Silver Autonomie font l'objet d'un suivi spécifique relatif aux controverses. Cette analyse vise à appréhender en profondeur la culture de l'entreprise, sa manière de réagir et de dialoguer en cas de controverses. L'analyse des controverses des titres en portefeuille est développée dans un rapport de controverses. Une synthèse du rapport de controverses est mise à disposition des investisseurs chaque année. En cas de controverse éthique grave, notre équipe de gestion peut envisager l'opportunité d'une vente.

- **8° étape** : portefeuille

L'équipe de gestion construit un portefeuille compatible d'un point de vue ESG comprenant environ 25 à 35 valeurs.

## **4.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au sein du filtre environnemental de notre analyse ESG. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 3.3.

De manière plus générale, les critères ESG ont une importance similaire aux critères fondamentaux dans la construction de l'univers d'investissement et par conséquent dans la construction de notre portefeuille.

Une réévaluation positive ou négative d'un émetteur concernant le pilier environnemental entraîne un changement dans la notation environnementale et par conséquent du score ESG de l'émetteur. En outre, toutes controverses climatiques (mauvais traitement des déchets, pollution de l'eau, des sols, de l'air, atteinte grave à la biodiversité, etc.) conduisent l'équipe de gestion de Colville Capital Partners France à mener un dialogue profond avec l'entreprise concernée. En cas de réponse et/ou de dialogue non concluant, l'équipe de gestion peut envisager l'opportunité d'une vente partielle ou totale.

### **4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)?**

Tous les émetteurs du portefeuille du FCP Silver Autonomie sont analysés d'un point de vue ESG. Toutefois, dans le cadre de nos règles ISR, le fonds peut avoir la possibilité de détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs ne disposant pas d'un score ESG.

### **4.4. Le process d'évaluation ESG et/ ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

Oui, l'équipe de gestion de Colville Capital Partners France a revu son processus d'évaluation ESG en 2022 pour renforcer la méthodologie et intégrer une dimension quantitative à l'analyse d'impact sur la santé, l'autonomie des séniors et leur maintien à domicile.

### **4.5. Une part des actifs du / des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Non.

### **4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?**

Le FCP Silver Autonomie ne pratique pas de prêt / emprunt de titres.

### **4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

Le FCP Silver Autonomie peut avoir recours à des contrats à terme, utilisés pour la couverture de change, sans engendrer une surexposition du portefeuille (de 0 % à 40% au risque de change sur les devises hors euro).

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme simples négociés sur les marchés réglementés internationaux pour couvrir le portefeuille contre le risque de change. Le FCP Silver Autonomie peut utiliser les dérivés dans la limite de l'actif net, dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le prospectus, sans entraîner une surexposition du portefeuille. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la société de gestion qui ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP. Les produits dérivés utilisés au sein du FCP n'ont pas d'impact sur notre politique ISR.

### **4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans les OPC ?**

Le FCP Silver Autonomie n'a jamais investi dans des OPC. Le FCP peut néanmoins investir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

## 5. Contrôle ESG

### 5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?

Un monitoring constant pré et post-trade est effectué par l'équipe de gestion de Colville Capital Partners pour s'assurer que les entreprises en portefeuille respectent bien nos critères d'analyse ESG.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par les analystes financiers et les gérants du FCP Silver Autonomie, via le suivi des ratios de conformité ESG.

Un contrôle de deuxième niveau est réalisé par le RCCI et Agama Conseil (cabinet indépendant dans les domaines de la conformité réglementaire, du contrôle interne et de l'organisation fonctionnelle et opérationnelle).

Les contrôles de premier niveau et second niveau s'effectuent de la façon suivante :

**Contrôles de premier niveau** : suivi constant du respect des règles ISR applicables au Fonds en pré-trade ainsi qu'en post-trade pour s'assurer notamment :

- Que seules des valeurs éligibles figurent en portefeuille (n'appartenant pas aux secteurs exclus).
- Du respect des critères quantitatifs imposés par le label ISR (taux de couverture, surperformance de deux indicateurs extra-financiers par rapport à l'univers).

Enfin, Jacques-Antoine Philippe et Mathieu Philippe en leur qualité de co-présidents du comité d'investissement de Colville Capital Partners peuvent à tout moment faire une vérification afin de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées.

## 6. Mesures d'impact et reporting ESG

### 6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du /des fonds ?

Le processus de gestion du fonds assure, par sa construction, une réduction de l'univers d'investissement d'au moins 20% en poids. L'évaluation de la qualité ESG du portefeuille est fournie annuellement avec le rapport annuel du fonds. Dans ce rapport figure les notes E, S et G du portefeuille, calculée sur une échelle de 0 (pire) à 10 (meilleur) selon la méthodologie propriétaire de l'équipe de gestion de Colville Capital Partners et la note ESG agrégée. Ces notes sont comparées à celles de l'univers d'investissement.

### 6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?

Dans le cadre de l'analyse de la performances sociale, environnementale et de gouvernance des entreprises, l'équipe de gestion réalise un reporting des indicateurs pour mesurer la performance extra-financière.

Les indicateurs de performance ESG utilisés par le FCP Silver Autonomie sont :

- o Existence d'initiatives visant à réduire les émissions carbone,
- o Intensité carbone : exposition du portefeuille à des entreprises à forte intensité de carbone, exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub>e / M€ de chiffre d'affaires,
- o Part des femmes dans les effectifs de l'entreprise,
- o Indépendance des conseils d'administration des entreprises,
- o Entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

Parmi ces 5 indicateurs, le fonds s'engage à surperformer son univers pour deux indicateurs «Existence d'initiatives visant à réduire les émissions carbone» et «Entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies» et à suivre les scores des trois indicateurs restants. Les taux de couverture des deux premiers indicateurs doivent être supérieurs à 90% et 70% respectivement.

### **6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?**

En plus de la documentation réglementaire (prospectus, DIC Priips, rapports périodiques...) et des reportings mensuels des fonds que nous commercialisons, Colville Capital Partners diffuse sur son site internet (<https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com>) une documentation (code de transparence, rapport SFDR 9, rapport de performance ESG, politique d'engagement et rapport d'engagement) expliquant son approche ISR et l'intégration des critères ESG au sein de sa politique d'investissement. En outre, Colville Capital Partners France se réserve le droit de diffuser sur sa page entreprise LinkedIn, son actualité ESG (participation à des tables rondes sur des thématiques ESG, articles de presse, labélisation de fonds, etc.).

### **6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?**

Oui. Colville Capital Partners diffuse sur son site internet un rapport d'engagement incluant les résultats de sa politique de vote et un rapport annuel sur l'exercice des droits de vote (<https://colvillecapitalpartnersfrance.com/dmarche-respo-sa>).